



COMMUNE DE BERGHOLTZ-ZELL

Mairie : 30 rue des Suisses

68500 BERGHOLTZ-ZELL



03 89 62 14 50



mairie@bergholtzell.fr

INFORMATION AUX HABITANTS Travaux dans la rue des Suisses

Chers habitants,

Des travaux vont prochainement être réalisés dans la **rue des Suisses**.

En conséquence, **la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits dans la rue des Suisses :**

- **du jeudi 8 octobre 2026 à 8h00 au vendredi 9 octobre 2026 à 18h00 ;**
- **du lundi 12 octobre 2026 à 8h00 au mardi 13 octobre 2026 à 18h00.**

Compte tenu du fait que la rue des Raisins n'est accessible que depuis la rue des Suisses, l'interdiction de circulation s'applique également à la rue des Raisins pendant les mêmes périodes.

 **Nous vous demandons donc de bien vouloir anticiper et stationner vos véhicules ailleurs dans le village pendant ces horaires.**

Aucun véhicule ne devra rester stationné dans la rue des Suisses, même temporairement, afin de ne pas gêner les entreprises et de leur permettre de réaliser les travaux dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Nous savons que cette situation est **contraignante pour les habitants concernés** : devoir déplacer son véhicule et s'organiser pendant plusieurs jours n'est évidemment pas très pratique.

Nous en sommes sincèrement désolés et vous remercions par avance pour votre compréhension et votre patience.

Ces travaux sont toutefois **nécessaires pour entretenir notre voirie et préserver nos rues dans le temps**. Cette gêne sera, nous l'espérons, rapidement oubliée une fois les travaux terminés.

Par ailleurs, **des travaux privés de rénovation de toiture auront également lieu au n° 11 de la rue des Suisses**. Un échafaudage sera installé pendant le mois d'octobre et un camion-grue pourra intervenir ponctuellement pour les besoins du chantier. Cela pourra également occasionner quelques désagréments supplémentaires. Nous vous remercions vraiment pour **votre compréhension, votre patience et votre coopération** pendant cette période de travaux.

La Municipalité de Bergholtz-Zell

Ces dispositions sont prévues par les arrêtés municipaux temporaires n° 2026026 et n° 2026025 en date du 01 octobre 2026.